

Concours d'essai Charles B. Koester 2023

Sujet :

Tout sujet touchant le Parlement, les assemblées législatives ou les législateurs

Longueur :

Maximum de 5 000 mots

Prix :

- 1 250 \$ pour le meilleur essai rédigé par un étudiant d'un collège communautaire, d'un cégep ou d'une université (premier cycle) au Canada
- Publication du meilleur essai sur le site Web du GCEP

Date limite :

9 juin 2023

Information :

<http://cspg-gcep.ca>

Les étudiants des collèges communautaires, des cégeps et des universités (premier cycle) sont invités, quel que soit leur domaine d'études, à participer au Concours d'essai Charles B. Koester 2023 parrainé par le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP). L'auteur du meilleur essai recevra 1 250 \$ et le meilleur essai sera publié sur le site Web du GCEP. D'autres prix pourraient être décernés à la discrétion du GCEP.

Le GCEP sollicite des essais sur tout sujet relatif au Parlement, aux assemblées législatives ou aux législateurs, par exemple les élections, les partis politiques ou la relation entre les assemblées législatives ou les législateurs et d'autres entités ou secteurs de l'État, tels que l'exécutif ou les tribunaux. Les essais peuvent porter sur n'importe quel pays ou entité gouvernementale. Nous acceptons les analyses comparatives ou les études de portée fédérale-provinciale ou internationale. Les essais peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Le GCEP respecte, apprécie et encourage la diversité, l'équité et l'inclusion. Les étudiants qui sont des femmes, des Noirs, des Autochtones, des personnes racialisées ou des personnes handicapées sont vivement encouragés à soumettre leur essai.

Les essais doivent être présentés par voie électronique (à : info@cspg-gcep.ca) en format Word, PDF ou RTF (marges d'un pouce, police de caractères de 12 points, double interligne) au plus tard le **9 juin 2023**. Veuillez fournir les renseignements suivants sur la page couverture : a) dans le haut : nom de l'auteur, établissement d'enseignement, numéro d'étudiant et dernière année d'études réussie; b) au centre : titre de l'essai; c) dans le bas : adresse de l'auteur, son courriel et son numéro de téléphone. Les essais de plus de 5 000 mots, y compris tableaux, figures, notes en bas de page et références, seront refusés.

Les essais seront jugés par un comité composé d'universitaires et de fonctionnaires parlementaires et en fonction des critères suivants : originalité, recherche et clarté.

Un seul auteur par essai.

Le GCEP se réserve le droit de ne pas remettre de prix si le jury est d'avis que le nombre d'inscriptions ou la qualité des textes est insuffisant.

Pour plus d'information, visitez le <http://cspg-gcsp.ca> ou communiquez avec le secrétariat du GCEP à info@cspg-gcep.ca.

À propos du Concours d'essai Charles B. Koester

Depuis 2003, le Groupe canadien d'étude des parlements organise un concours d'essai sur un thème parlementaire à l'intention des étudiants postsecondaires de tout le Canada. Ce concours a été créé pour promouvoir la recherche dans tous les domaines politiques liés au Parlement, aux assemblées législatives ou aux législateurs. Les textes peuvent porter sur n'importe quel pays ou entité gouvernementale. De plus, nous acceptons des analyses comparatives ou encore des textes sur une question fédérale-provinciale ou internationale.

En 2018, le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) a rebaptisé le concours national d'essai afin d'honorer la mémoire de M. Charles Beverley Koester, titulaire d'un doctorat, après avoir reçu un don de la famille Koester visant à appuyer le GCEP et ses activités.

Biographie de Charles B. Koester

Charles Beverley Koester (13 janvier 1926-1^{er} février 1998) a connu une brillante carrière tant au Parlement qu'en milieu universitaire, comme en témoignent les nombreux prix et bourses d'études qui lui ont été décernés au fil des ans, y compris l'Ordre du Canada. En 2018, le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) a rebaptisé le concours national d'essai afin d'honorer la mémoire de M. Koester, titulaire d'un doctorat, après avoir reçu un don de la famille Koester visant à appuyer les activités du GCEP. Ouvert aux étudiants des collèges communautaires, des cégeps et des universités (premier cycle), peu importe leur domaine d'études, le concours invite les participants à soumettre un essai sur le Parlement ainsi que le processus et les affaires parlementaires. Le gagnant touche un prix en argent et son essai est affiché sur le site Web du GCEP. Le concours a été créé pour promouvoir la recherche dans des domaines liés au Parlement, aux assemblées législatives ou aux législateurs. Il combine les deux grandes passions de M. Koester : les affaires parlementaires et l'enseignement. Au cours de sa carrière parlementaire, M. Koester a exercé une grande influence. Lui et son collègue de la Saskatchewan Gordon Barnhart ont aussi connu une carrière très particulière, étant les deux seules personnes à avoir agi en tant que greffiers tant au sein d'une assemblée législative provinciale qu'au Parlement fédéral. M. Koester a aussi aidé la Chambre des communes à traverser de nombreux moments difficiles. Au moment où M. Koester a reçu l'Ordre du Canada, on a souligné sa maîtrise des règles de procédure qui, conjuguée à sa croyance dans le

système démocratique, a aidé à améliorer le Parlement canadien. M. Koester a eu une carrière remarquable dans le monde universitaire, ayant enseigné l'histoire à l'Université de la Saskatchewan et à l'Université de Regina. Au cours de sa longue carrière, il a rédigé et édité de nombreux articles, ouvrages et documents de recherche sur des questions parlementaires, ainsi que sur l'histoire de l'Ouest canadien. Outre ces réalisations, M. Koester était très respecté et admiré pour son intelligence et sa courtoisie.

Charles B. Koester est né le 13 janvier 1926 à Regina, en Saskatchewan, et était le fils de Charles H. et Mavis Koester. Il a fréquenté l'école publique Davin, que dirigeait son père (qui était connu pour son sens aigu de la mode!). Après avoir terminé sa 11^e année au Central Collegiate Institute, il s'est inscrit au Collège Royal Roads de la Marine royale du Canada, à Victoria (Colombie-Britannique), d'où il est diplômé.

Même s'il était toujours aussi passionné par le monde de l'enseignement, M. Koester a entrepris une brillante carrière dans la marine après avoir obtenu son diplôme. En tant que membre de la Marine royale canadienne, M. Koester a servi activement en Écosse pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a participé aussi à la libération de Copenhague et d'Oslo et il a fait partie de l'équipe chargée de raccompagner le prince héritier de Norvège dans son pays. Par la suite, M. Koester a poursuivi sa carrière au sein de la Réserve navale. Il a pris sa retraite en 1959 en tant que capitaine de corvette, après s'être vu décerner la Décoration des Forces canadiennes.

À la fin de la guerre, M. Koester est retourné en Saskatchewan, où il a poursuivi ses études et ses lectures. À l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon, il a obtenu un baccalauréat en éducation (1952), un baccalauréat ès arts (1953) et une maîtrise ès arts en histoire (1963). En 1971, il a décroché un doctorat de l'Université de l'Alberta. Spécialisée dans l'histoire de l'Ouest canadien, sa recherche doctorale portait sur Nicholas Flood Davin, le politicien et journaliste qui a donné son nom à l'école primaire qu'a fréquentée M. Koester.

Alors que l'histoire était sa passion sur le plan intellectuel, M. Koester a accordé la priorité à sa famille pendant toute sa vie. Au cours d'une période de stage en enseignement à Saskatoon, M. Koester a rencontré Carolyn Williams, une collègue enseignante qu'il épousa en 1951. En tant que conjoints égaux, ils vécurent un mariage durable et profondément heureux. Près de Regina, la plage Lumsden du lac de la Dernière-Montagne, aussi appelé lac Long, a revêtu une grande importance tout au long de la vie du couple Koester. Les parents Koester sont retournés à cet endroit tous les étés avec leurs cinq enfants (Elizabeth, Charles, Christopher, James et Kate) et, plus tard, avec leurs petits-enfants. Même si M. Koester n'était pas friand des plages, il aimait la compagnie des autres villégiateurs, en particulier Bob Phillips, l'éditeur du *Western Producer*, et sa femme, Tanyss, une éminente économiste, avec lesquels il discutait des questions de l'heure à l'occasion de promenades.

M. Koester a amorcé sa carrière d'enseignant à Regina, où il a agi pendant un certain temps comme directeur du Département d'histoire du collège Sheldon-Williams. Tandis que M. Koester enseignait dans une école secondaire, Tommy Douglas, alors premier ministre de la Saskatchewan, demanda à son voisin, l'historien Lewis Thomas, s'il connaissait des personnes susceptibles d'occuper le poste de greffier à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

M. Thomas lui a recommandé M. Koester, qui a accepté l'emploi avec enthousiasme. M. Koester a agi comme greffier adjoint de l'Assemblée législative pendant un an avant d'être nommé greffier.

C'est là que les chemins de C.E.S. (Ned) Franks et de M. Koester se sont croisés de nouveau. Ils s'étaient rencontrés pour la première fois au Collège Royal Roads de la Marine royale du Canada, où M. Koester, alors lieutenant de M. Franks, n'avait ménagé aucun effort pour inculquer un sens des responsabilités à un groupe de cadets dissipés. M. Koester a produit une forte impression sur M. Franks, qui l'a reconnu aussitôt après avoir accepté un poste au sein de la fonction publique de la Saskatchewan. M. Koester est devenu de nouveau le mentor et l'enseignant de M. Franks, et ils ont collaboré sur des enjeux liés au Parlement et au gouvernement.

Pendant le mandat de M. Koester en tant que greffier, la Saskatchewan était réputée pour l'excellence et la fiabilité de sa fonction publique. M. Franks a ajouté que, pendant le règne de Tommy Douglas à la tête de la province, le gouvernement de la Saskatchewan cherchait par tous les moyens à améliorer la qualité de vie des citoyens moyens. Il tentait notamment de mettre en place certains des services que chérissent aujourd'hui tous les Canadiens, dont la prestation de soins de santé à l'échelle provinciale. C'était une période trépidante. M. Franks a souligné que les qualités qui ont caractérisé M. Koester pendant ses années en tant qu'officier de la marine (le souci du détail, la discipline et le respect des normes les plus élevées) ont marqué également son mandat de greffier, au cours duquel il a contribué au bon fonctionnement de l'Assemblée législative.

C'est aussi l'opinion de l'honorable Roy J. Romanow, ancien premier ministre de la Saskatchewan, qui croit que M. Koester a joué un rôle crucial dans le fonctionnement efficace de la Chambre. M. Romanow souligne aussi que, outre les règles officielles, les conventions et les relations informelles sont aussi essentielles au bon fonctionnement de l'Assemblée. Les règles sont nécessaires, mais, pour les appliquer de manière efficace, il faut aussi pouvoir compter sur une personne qui a l'expérience, qui est cultivée, courtoise et raffinée et qui possède de vastes connaissances. M. Romanow estime que M. Koester correspondait parfaitement à cette description. M. Romanow s'est fié aux conseils de M. Koester et il a toujours su que celui-ci serait pour lui un guide efficace. Tous ceux qui le souhaitaient pouvaient aussi obtenir des recommandations à la fois professionnelles et impartiales auprès de M. Koester. Les députés des deux côtés de la Chambre éprouvaient du respect pour M. Koester, car ils savaient que ses conseils n'étaient jamais teintés de partisanerie.

Réputé pour son professionnalisme et son impartialité, M. Koester s'intéressait vivement aux politiques et à leurs résultats. M. Koester avait des opinions qui lui sont personnelles, mais, en tant que greffier, il se gardait bien de les faire connaître. Il s'est intéressé beaucoup au débat qui a animé l'Assemblée législative au sujet des soins de santé, sujet qui le touchait de près étant donné les graves problèmes de santé qu'éprouvait son père. Alors que la Chambre était saisie du projet de loi sur l'assurance-maladie, M. Koester tenait à veiller au bon déroulement des débats. Il s'agissait d'une mesure législative historique, qui allait jeter les bases du cadre que, quelques années plus tard, le gouvernement Pearson appliquerait au régime national

d'assurance-maladie. Malheureusement, M. Koester n'était pas présent lorsque le projet de loi été adopté, étant retenu au chevet de son père qui devait être hospitalisé de toute urgence.

Au cours de cette période, M. Koester a profité d'une occasion unique, qui entraînerait l'embauche de greffiers encore plus compétents dans l'ensemble du Commonwealth. Dans le cadre d'une entente lui permettant de s'absenter pendant une session afin de poursuivre ses études doctorales à Edmonton, M. Koester a été remplacé à l'Assemblée législative par M. Kenneth Bradshaw, un greffier au Bureau de Westminster, qui, plus tard, serait nommé greffier de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Pour sa part, M. Koester serait appelé à agir temporairement comme greffier principal à la Chambre des communes du Royaume-Uni à deux reprises. M. Koester était très fier de cette réalisation. Selon M. Romanow, il s'agissait de la consécration ultime pour un greffier. C'était aussi au cours de son séjour en Grande-Bretagne que M. Koester a conçu des idées novatrices sur le mode de fonctionnement des assemblées législatives au Canada. Ned Franks étudiait alors à Oxford et, à l'occasion, il soupait avec M. Koester. Leurs conversations portaient souvent sur des questions parlementaires. Plus d'une fois, M. Koester a expliqué les différences qui existaient entre le Parlement britannique et le Parlement canadien et il a exprimé son admiration pour la façon dont le Parlement britannique parvenait à recruter des candidats remarquables, qui recevaient ensuite une formation conforme à des normes très élevées. Apparemment, en Grande-Bretagne, il était alors plus difficile de décrocher un poste parlementaire à la Chambre des communes qu'un emploi au sein du service extérieur ou aux échelons supérieurs de la fonction publique. Cette situation est tout à fait différente de celle qui prévalait au Canada : M. Franks a souligné que d'excellents employés travaillaient pour la Chambre des communes au milieu des années 1960, mais que, hélas, de nombreux autres n'avaient pas les compétences ou l'expérience nécessaires pour assumer convenablement leurs fonctions. Cette situation était attribuable au fait que le gouvernement pourvoyait notamment les postes de greffier, de greffier adjoint et de légiste en fonction des allégeances politiques et des relations personnelles des candidats, plutôt que des compétences et des aptitudes requises.

En 1969, M. Koester a quitté son poste de greffier à l'Assemblée législative pour assumer les fonctions de professeur agrégé d'histoire à l'Université de la Saskatchewan (campus de Regina). En 1975, après avoir enseigné à l'Université de la Saskatchewan pendant six ans, M. Koester a eu la chance de renouer avec son autre passion, les affaires parlementaires, lorsque le premier ministre Pierre Trudeau l'a nommé sous-greffier de la Chambre des communes. Selon M. Franks, cette décision a rendu M. Koester plus optimiste quant à l'avenir du mode de fonctionnement du Parlement canadien. M. Koester a commencé immédiatement à mettre en œuvre des réformes, puis, en 1979, le premier ministre Joe Clark l'a nommé greffier de la Chambre des communes. À cette époque, bon nombre des réformes préconisées par M. Koester étaient déjà en cours, et ses nouvelles fonctions lui ont procuré une plus grande marge de manœuvre pour améliorer la cohérence des procédures à la Chambre des communes.

Ces réformes ont eu des conséquences importantes. Désormais embauchés en fonction de leurs compétences, les employés de la Chambre des communes s'acquittaient de leurs responsabilités avec plus de professionnalisme, ce qui a permis d'améliorer la qualité des

services fournis au Président et aux députés. Cependant, il restait encore beaucoup de travail à faire, et M. Koester a vu ses initiatives se buter à une certaine résistance. Par exemple, en 1982, le poste de légiste de la Chambre était vacant, et le gouvernement souhaitait le pourvoir sans consulter le greffier ou la Présidente de la Chambre. M. Koester a menacé de démissionner et a fait part de ses inquiétudes à Jeanne Sauvé, qui était alors Présidente de la Chambre. M^{me} Sauvé a menacé elle aussi de démissionner, ce qui a poussé le gouvernement à faire marche arrière.

Dans le cadre de ses efforts en vue de moderniser les travaux de la Chambre, M. Koester a dû faire face régulièrement à de telles embûches. Heureusement, M^{me} Sauvé l'appuyait sans réserve dans ses projets. Elle exigeait aussi que des changements soient apportés. Ensemble, M^{me} Sauvé et M. Koester ont demandé au vérificateur général de faire rapport sur l'Administration de la Chambre. Le vérificateur général a conclu qu'il était possible d'améliorer le personnel et la procédure de la Chambre. M. Koester et M^{me} Sauvé ont travaillé ensemble pour corriger les problèmes cernés, mais ils se sont butés souvent à la réticence de personnes qui se sentent menacées par les changements proposés aux anciennes façons de faire les choses. C'était une période exigeante et stressante pour M. Koester, qui a été victime d'une crise cardiaque en 1980. Une fois remis sur pied, il a repris le collier, plus déterminé que jamais à poursuivre ses réformes.

Audrey O'Brien, adjointe exécutive auprès du greffier pendant un certain temps à l'époque, puis greffière de la Chambre, croit que M. Koester n'était pas prêt à faire face à l'opposition à l'égard de ses réformes. En tant qu'universitaire, il est idéaliste, plutôt que pragmatique ou animé d'un sens politique. Il n'était donc pas prêt à composer avec les luttes de pouvoir sur le plan organisationnel qui ont surgi après la publication du rapport du vérificateur général. En outre, les débats parfois acerbes à la Chambre provoqués par les projets de réformes tranchaient nettement avec la gentillesse de M. Koester.

Malgré toutes ces difficultés, M. Koester a mis en place les conditions nécessaires pour faire du greffier un poste enviable sur le plan professionnel. Il a insisté pour que les greffiers à la procédure travaillent à tour de rôle au sein des diverses directions des Services de la procédure, ce qui a permis à des personnes de talent d'acquérir de l'expérience et d'obtenir des connaissances approfondies au sujet de la culture particulière à la Chambre. Cette décision a contribué aussi à la modernisation des réformes proposées par M. Koester, car il bénéficiait alors de l'appui de greffiers principaux au Bureau, qui, grâce à leur expérience, étaient plus conscients des luttes de pouvoir qui sévissaient au sein de l'organisation.

C'est aussi à cette époque que M. Koester a mis sur pied la Direction des recherches pour le Bureau, à la suite de la publication du rapport du vérificateur général. Une des tâches principales de la Direction consistait à élaborer un manuel exhaustif sur la procédure et les usages en vigueur à la Chambre des communes, qui s'appellerait plus tard le projet Bourinot. Ce projet, qui tirait sa source de la période passée par M. Koester en Angleterre, était essentiellement une version canadienne de l'ouvrage de référence britannique fondamental d'Erskine May, intitulé *A Practical Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*. M. Koester souhaitait publier un ouvrage de référence canadien aussi réputé que celui d'Erskine May.

Étant donné sa formation universitaire, M. Koester s'est mis à étudier l'histoire de la procédure canadienne et il a décidé de nommer le projet en l'honneur de sir John G. Bourinot. M. Bourinot avait été le troisième greffier de la Chambre des communes et l'auteur du seul ouvrage de référence sur la procédure qui s'applique aux deux chambres du Parlement. Auparavant, M. Bourinot avait assumé les fonctions de greffier au Sénat. À l'origine, M. Koester souhaitait aussi que son projet ambitieux porte sur les deux chambres du Parlement, mais, au final, sa portée a été réduite de telle sorte qu'il englobait uniquement les travaux de la Chambre des communes. Il a été enfin terminé en l'an 2000. Malheureusement, M. Koester n'était pas présent à l'époque, puisque, en 1987, il avait pris sa retraite en tant que greffier de la Chambre des communes.

Malgré les embûches qui ont nui à la concrétisation de sa vision, M. Koester a fait une contribution remarquable au système parlementaire canadien. La déclaration accompagnant l'Ordre du Canada qui lui a été décerné en 1989 se lit comme suit : « Sa profonde admiration des institutions parlementaires, qui permettent aux hommes et aux femmes libres de se gouverner, sa maîtrise des règles de procédure et son engagement envers le système démocratique ont renforcé le Parlement canadien et guidé celui-ci dans bien des moments difficiles. » Jeanne Sauvé, qui était alors gouverneure générale, a placé le ruban de l'Ordre du Canada autour du cou de M. Koester. Une photo montre que M^{me} Sauvé était visiblement ravie de décerner cette récompense à M. Koester, fier des réalisations de celui-ci et du travail qu'ils avaient accompli ensemble.

Désireux de changer de décor, M. Koester a déménagé à Kingston (Ontario) après avoir pris sa retraite comme greffier de la Chambre des communes. Il s'est éteint en 1998 après avoir subi une crise cardiaque, laissant dans le deuil sa femme, Carol, une sœur, ses enfants et ses petits-enfants.

On se souviendra qu'il avait fait de l'excellent travail à la Chambre des communes, qu'il avait connu une brillante carrière dans le milieu universitaire et dans la marine, qu'il était un véritable gentilhomme et qu'il adorait sa famille. Les fonctions importantes qu'il avait exercées en Saskatchewan et à Ottawa ont été soulignées par des députés de tous les partis qui lui ont rendu hommage à l'Assemblée législative de la Saskatchewan et à la Chambre des communes après son décès. En offrant ses condoléances à la famille de M. Koester, Ed Broadbent a déclaré ce qui suit à son sujet : « Ses intérêts sont fort variés et il a contribué et contribue à l'essor de notre pays de bien des façons, en tant qu'enseignant, historien, professeur d'université et auteur. Il a servi dans la marine canadienne où il a été décoré, et il s'agit bien entendu, d'un de nos plus éminents experts dans le domaine parlementaire. » Le Groupe canadien d'étude des parlements est fier d'avoir nommé son concours annuel d'essai en son honneur.